

SCHEMA D'AMENAGEMENT DE GESTION DES EAUX *Sur le bassin versant du Lez*

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la DROME et de VAUCLUSE



Autorisé par Arrêté Inter Préfectoral n°2012069-0004 du 15 février et 9 mars 2012 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin versant du Lez et par l'Arrêté Inter Préfectoral n°2013030-0007 du 16 et 30 janvier 2013 portant création de la CLE chargée de la mise en œuvre du SAGE sur le bassin versant du Lez puis par l'arrêté inter préfectoral des 12 et 17 juin 2019 portant renouvellement de la composition de la CLE et par l'arrêté inter préfectoral des 18 avril et 12 juin 2023 portant modification de la composition de la CLE.

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATION DE LA CLE DU SAGE SUR LE BASSIN VERSANT DU LEZ N°2023-05

Séance du 20 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois et le vingt octobre à 10h, la Commission Locale de l'Eau du SAGE sur le bassin versant du Lez s'est réunie en séance plénière

Sous la Présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président de la CLE.

Nombre de membres	Présents	Nombre de pouvoirs	Qui ont pris part à la délibération
46	17	16	33
Date de la convocation :	05/10/2023		

Secrétaire de séance : Jean-Paul MAZEL

Assistaient à la séance et étaient excusés :

Collège des Collectivités Territoriales (24)				
Organisme	Titulaire	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Commune de Valréas, Président de la CLE	M. Patrick ADRIEN	X		M. Antony ZILIO
SMBVL, Vice-Président de la CLE	M. William AUGUSTE		X	
Conseil Régional PACA	M. Jean AILLAUD		X	
Conseil Régional RA	Mme Patricia PICARD		X	
Conseil Départemental 84	M. Anthony ZILIO		X	
Conseil Départemental 26	M. David BOUVIER		X	



SIER Rhône Aygues Ouvèze	M. Patrice ESCOFFIER	X		M. Olivier SALIN
SIEA RIVAVI	M. Jean Daniel UGHETTO		X	
Synd. Mixte Baronnie Prov.	Mme Rosy FERRIGNO	X		M. Jean Daniel UGHETTO
Synd. Mixte du SCOT Rhône Provence Baronnie	M. Yves LEVEQUE		X	
CC Drôme Sud Provence	M. Patrice ESCOFFIER	X		M. William AUGUSTE
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	M. Philippe SAYN		X	
CC Rhône Lez Provence, Vice-président de la CLE	M. Jean-Yves MARECHAL	X		M. André VIGLI
CC de Dieulefit Bourdeaux	M. Franck MUCKE		X	
CC des Baronnie en Drome Provençales, Vice-Président de la CLE	M. Olivier SALIN		X	
Communes de Grillon, Richerenches et Visan	M. Jean-Marie GROSSET		X	
Communes de Mondragon, Mornas et Lagarde-Paréol	Mme. Bruna ROMANINI		X	
Commune de Bollène	M. André VIGLI		X	
Communes de Vinsobres et Venterol	M. Claude SOMAGLINO	X		M. Jean Yves LEVEQUE
Communes de Bouchet, La Baume Transit	Mme Nathalie GORDILLO	X		M. Rémy PARRIER
Communes de St Pantaléon les Vignes, Rousset les Vignes, Montbrison sur Lez, Le Pègue et Taulignan	M. Jean-Paul MAZEL	X		M. Philippe SAYN
Communes de Montjoux, Vesc, Teyssières et Roche St Secret Béconne	M. Jérôme ROUX		X	
Communes de Rochegude, Tulette et Suze la Rousse	M. Rémy PARRIER		X	
Communes de Colonzelle, Grignan, Chamaret et Montségur sur Lauzon	M. Yves FEYDY	X		M. Jean Marie GROSSET
Collège des représentants de l'Etat (9)				
Préfet coordonnateur de bassin	M. Le Directeur			
DDT 26	M. Emmanuel PRINCIC	X		DDPP de la Drôme
DDT 84	Mme Caroline HENRI de VILLENEUVE	X		ARS 84
DREAL PACA	M. Le Directeur		X	
DDPP de la Drôme	M. Le Directeur		X	
ARS Drôme	M. le Directeur		X	
ARS Vaucluse	M. Le Directeur		X	
Office Français pour la Biodiversité	Mme Marion LANGON	X		ARS 26
Agence de l'eau RMC	Mme la Directrice		X	DREAL PACA
Collège des représentants des usagers (13)				
Chambre agriculture 84	M. Clément ROUX		X	
Chambre agriculture 26	Mme Sandrine ROUSSIN		X	
CCi de Vaucluse	M. Pascal LOUBEYRE		X	
Comité départ. de Tourisme de la Drôme	M. Bruno DOMENACH		X	
FDPPAM 26	M. Alain LOGER	X		M. Serge SULMON
FDPPAM 84	M. Serge SULMON		X	
FRAPNA Drôme	M. Lionel JACOB	X		M. Pascal LOUBEYRE
FNE Vaucluse	M. Patrick FAURE	X		
Ass. pour la défense des riverains du Lez	M. André MANITE	X		Comité départ. de Tourisme

Syndicat d'Irrigation Drômois	M. Maryannick GARIN		X
OUGC	M. Michel BRES		X
CNR	M. David FERRY		X
Association UFC Que Choisir	M. Denis JACOB		X

OBJET : ADOPTION DU PROJET DE SAGE MODIFIE SUITE AUX AVIS RENDUS LORS DE LA CONSULTATION DES INSTANCES OFFICIELLES – MISE EN ENQUETE PUBLIQUE

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L212-6 et R212-40 relatifs à la procédure d'approbation du SAGE et les articles L123-1 à L123-19 et R123-27 relatifs aux enquêtes publiques environnementales,

Vu le décret n° 2018-847 du 8 octobre 2018 relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des Eaux et schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 15 février 2012 et du 9 mars 2012 signé par le Préfet de Vaucluse et par le Préfet de la Drôme fixant le périmètre hydrographique du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant du Lez,

Vu l'arrêté inter-préfectoral signé par le Préfet de la Drôme le 16 janvier 2013 et le 30 janvier 2013 par le Préfet de Vaucluse portant création de la commission locale de l'eau chargée de la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant du Lez,

Vu l'arrêté inter-préfectoral signé par le Préfet de la Drôme le 12 juin 2019 et le 17 juin 2019 par le Préfet de Vaucluse portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau chargée de la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant du Lez,

Vu l'arrêté inter-préfectoral signé par la Préfète de la Drôme le 18 avril 2023 et par la Préfète de Vaucluse le 12 juin 2023 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau chargée de la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant du Lez,

Vu les statuts du SMBVL,

Vu l'avis favorable de la délibération N°2023-3 de la séance du 31 mars 2023 du comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée,

Vu l'avis favorable de la délibération N°2023-1 de la séance du 30 mai 2023 du comité de gestion des poissons migrateurs Rhône-Méditerranée,

Vu l'avis délibéré N°2023-004 de l'Autorité Environnementale adopté lors de la séance du 20 avril 2023,

Vu les avis favorables des communes de Colonzelle, Mondragon, Suze la Rousse, Valréas, des Communautés de communes Drome Sud Provence et Baronnies en Drôme Provençale, du Syndicat Mixte du Bassin versant du Lez, du Syndicat Rhône Provence Baronnies- Scot, du Conseil départemental de la Drôme, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse,

Vu les 35 avis réputés favorables,

Vu les avis favorables avec réserve de la Communauté de communes de l'Enclave des Papes Pays de Grignan et des chambres d'agriculture de la Drôme et du Vaucluse,

Vu l'avis défavorable de la délibération N°2023-05-01 du conseil municipal de la commune de Grillon du 2 mai 2023,

CONSIDERANT que le SMBVL est la structure chargée de l'animation de la CLE du SAGE du bassin versant du Lez,

CONSIDERANT l'ensemble des avis rendus lors de la consultation des instances officielles qui s'est déroulé de janvier à mai 2023,

CONSIDERANT qu'il convenait d'apporter des modifications au projet de SAGE et rapport d'évaluation environnementale,

CONSIDERANT que la prochaine étape est la consultation du public dans le cadre d'une enquête publique et que le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- Pièce 1 : Rapport de présentation du SAGE,
- Pièce 2 a : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la Ressource en eau
- Pièce 2 b : Atlas cartographique
- Pièce 3 : Règlement
- Pièce 4a : Rapport d'évaluation environnementale
- Pièce 4b : Résumé Non Technique du rapport d'évaluation environnementale
- Pièce 5a : Rapport de synthèse de la consultation des instances officielles
- Pièce 5b : Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale

Monsieur le Président présente en séance l'ensemble des modifications apportées au projet de SAGE suite à la consultation des instances officielles et sollicite le lancement de la procédure d'enquête publique.

Le Président de la CLE entendu

La CLE après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

M. Jean Marie GROSSET s'est abstenu via le pouvoir donné à M. Yves FEYDY

ADOpte le projet de SAGE du bassin versant du Lez (PAGD, Atlas cartographique et Règlement) et les documents d'accompagnement (le Rapport de présentation du SAGE, le Rapport d'évaluation environnementale et son Résumé Non Technique, le Rapport de synthèse de la consultation des instances officielles et le Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale) qui sont joints au dossier d'enquête publique ;

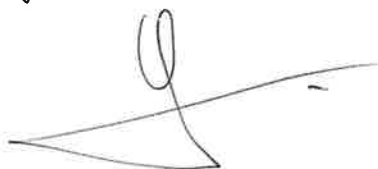
SOLLICITE de la Préfète du Vaucluse et du Préfet de la Drôme la mise en enquête publique visant l'approbation du SAGE du bassin versant du Lez ;

MANDATE le Président aux fins d'accomplir toutes démarches et prendre toutes mesures aux fins d'exécution de la présente délibération.

Fait à VALREAS, les jour mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,

Jean Paul NAZEL



**Le Président de la CLE du SAGE
sur le bassin versant du Lez,
Patrick ADRIEN.**

